



SEMINAIRE DE FORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE REGULATION ET DU
SECRETARIAT GENERAL DE L'AUTORITE NATIONALE DE REGULATION DES
MARCHES PUBLICS (ANRMP)

Thème : « **Approche opérationnelle et outils de gestion de la commande publique** »

Date : du mercredi 7 au vendredi 9 avril 2021

Lieu : Hôtel Président de Yamoussoukro

RAPPORT GENERAL

Du mercredi 7 au vendredi 9 avril 2021, s'est tenu, à l'Hôtel Président de Yamoussoukro, un séminaire organisé par l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP), au profit des membres du Conseil de Régulation et du Secrétariat Général de l'ANRMP, sur le thème : « **Approche opérationnelle et outils de gestion de la commande publique** ».

Le séminaire a ouvert ses travaux le **mercredi 7 avril 2021 à 09 h 00 minutes** sous la présidence de **Monsieur COULIBALY Yaya, Secrétaire Général de Préfecture, représentant le Préfet du Département de Yamoussoukro.**

Ont pris part à ce séminaire, dix-neuf (19) participants issus du Conseil de Régulation, du Secrétariat Général, ainsi que des services du Contrôle Budgétaire et de l'Agence Comptable auprès de l'ANRMP, dans le respect des mesures barrières relatives à la pandémie à COVID-19. Le taux de participation et le taux d'atteinte de la cible sont, respectivement, de 89,5% et de 91,7%.

Les travaux de ce séminaire se sont articulés autour des grands axes suivants :

1. la cérémonie d'ouverture ;
2. le déroulement des travaux ;
3. la synthèse des échanges ;
4. la cérémonie de clôture.

I. LA CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture a été marquée par le mot de bienvenue du représentant du Maire de la Commune de Yamoussoukro, l'intervention du Président du Conseil de Régulation de l'ANRMP et l'allocution d'ouverture de Monsieur COULIBALY Yaya, Secrétaire Général de Préfecture, représentant le Préfet de Région, Préfet du Département de Yamoussoukro, suivie de la photo de famille.

Monsieur GAUMONT Félicien a, au nom de Monsieur KOUAKOU GNRANGBE Jean, Maire de la Commune de Yamoussoukro, souhaité la bienvenue à tous les participants par le traditionnel *AKWABA*.

Il a ensuite exprimé ses sentiments de profonde gratitude et ses vives félicitations au Président du Conseil de Régulation pour l'organisation de ce séminaire de formation avant de souhaiter de fructueux travaux et un agréable séjour aux participants. Le représentant du Maire a conclu par une citation du célèbre conférencier français *Philippe Bloch* en ces termes : « Investir dans la formation, c'est conjuguer au présent mais aussi au futur le souci des hommes et le souci du résultat ».

A la suite du représentant du Maire, Monsieur COULIBALY Y. P., Président du Conseil de Régulation de l'ANRMP a salué la présence de l'ensemble des participants à cette session dont l'objectif principal est de permettre aux organes internes de l'ANRMP d'être outillés au mieux de leur capacité.

Terminant son allocution, Monsieur COULIBALY Y. P. a adressé ses sincères remerciements aux formateurs pour leur expertise et souligné qu'il attache du prix et fonde un grand espoir sur la qualité des enseignements qui permettront d'améliorer les capacités individuelles et collectives des participants.

Dans son propos, COULIBALY Yaya, Secrétaire Général de Préfecture, représentant le Préfet du Département de Yamoussoukro a rappelé les textes qui confèrent le statut d'Autorité Administrative Indépendante (AAI) à l'ANRMP. Après avoir exprimé ses encouragements aux participants, le Président du séminaire, Monsieur COULIBALY Yaya

a appelé à une attention soutenue de leur part durant ces trois journées, puis a déclaré ouverts les travaux.

II. DEROULEMENT DES TRAVAUX

2.1 Première journée

La première journée du séminaire a été meublée par quatre (4) présentations portant sur les modules suivants :

Module 1 : Contrôle budgétaire des ressources et des dépenses

La présentation de ce module a été assurée par Monsieur FAYAMA Mohamed, Contrôleur Budgétaire auprès de l'ANRMP et la modération des échanges a été faite par Madame GNAKPA épouse ASSAMOI Feg Brenda, Vice-Présidente du Conseil de Régulation.

De prime à bord, le formateur a indiqué que le Contrôleur Budgétaire exerce une mission de contrôle a priori et a posteriori de l'exécution du budget et de conseil de l'Ordonnateur. Il a expliqué que les dépenses sont exécutées selon la procédure d'engagement par bon de commande à travers les différentes étapes qui sont l'engagement, la liquidation, l'ordonnancement et le règlement ou la procédure d'engagement direct qui consiste à réaliser de façon concomitante l'engagement et l'ordonnancement.

Concernant les dépenses à marchés, il a souligné que le Contrôleur Budgétaire est membre délibérant des Commissions d'Ouverture et de Jugement des Offres (COJO) et donne son avis sur les pièces justificatives des dépenses.

Dans un tableau synoptique, Monsieur FAYAMA a présenté les innovations introduites par la loi n°2020-627 du 14 août 2020 fixant les règles générales relatives aux Etablissements Publics Nationaux.

Le formateur a terminé sa présentation en indiquant qu'une bonne collaboration entre les différents acteurs est la clé de voute d'une gestion optimale de la dépense.

Module 2 : Mobilisation des ressources et paiement des dépenses

Dans ce module, le formateur, Monsieur OUATTARA Sangan Diakaria, Agent Comptable auprès de l'ANRMP, a présenté quelques généralités sur le Trésor Public et la fonction d'Agent Comptable avant de donner les spécificités du fonctionnement de l'Agence Comptable auprès de l'ANRMP.

Le formateur a débuté par une présentation du Trésor Public de Côte d'Ivoire et de l'Agent Comptable qu'il a défini comme étant un fonctionnaire de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique, nommé par arrêté du Ministre en charge de l'économie et des finances, auprès des EPN et structures assimilées. Ses principales missions consistent à recouvrer les recettes et effectuer les dépenses, conseiller l'Ordonnateur, tenir la comptabilité, conserver les pièces justificatives des différentes opérations, produire et transmettre à la Cour des Comptes son compte financier annuel. Il est personnellement et pécuniairement responsable pour les opérations effectuées.

Abordant le point relatif aux spécificités de l'Agence Comptable auprès de l'ANRMP, le formateur a relevé que la redevance de régulation constitue la principale ressource de l'ANRMP d'où la mise en place de divers outils pour la gestion optimale.

Monsieur OUATTARA a terminé sa présentation en remerciant le Président et le Conseil de Régulation de l'ANRMP ainsi que le Secrétaire Général pour leurs efforts soutenus qui ont abouti à l'amélioration des performances dans le recouvrement de la redevance.

La modération des échanges a été assurée par Madame GNAKPA épouse ASSAMOI Feg Brenda, Vice-Présidente du Conseil de Régulation.

Module 3 : Recours devant les organes non juridictionnels de l'ANRMP : Traitement des recours pendant la phase de passation des marchés publics

Cette présentation a été faite par Docteur BILE Vincent, Secrétaire Général Adjoint chargé des Recours et Sanctions et la modération des échanges par Monsieur DELBE Zirignon Constant, Conseiller, membre de la Cellule Recours et Sanction de l'ANRMP.

A l'entame de sa présentation, le formateur a relevé que les dossiers de saisine du CRS et du CRA soulèvent des débats qu'il convient d'apprécier dans le cadre de la phase de passation des marchés publics.

Pour ce faire, Docteur BILE a fait un rappel des domaines de compétence et délais spécifiques à la CRS et au CRA et décrit le circuit de l'instruction des dossiers de saisine.

La présentation de quelques cas ayant conduit à l'interprétation des textes dans la mise en place de la jurisprudence de la CRS et du CRA a constitué la dernière articulation de la communication.

Module 4 : Recours devant les organes non juridictionnels de l'ANRMP : Traitement des recours pendant la phase d'exécution des marchés publics

La présentation de ce module a également été faite par Docteur BILE Vincent, et la modération des échanges par Monsieur DELBE Zirignon Constant.

En guise d'introduction, Docteur BILE a rappelé qu'à la faveur de l'adoption de l'ordonnance n°2018-594 du 27 juin 2018 portant création, organisation et fonctionnement de l'ANRMP, les recours portant sur les litiges survenus en phase d'exécution des marchés sont désormais facultatifs et s'inscrivent dans le cadre de la conciliation.

Dans la suite de sa présentation, le formateur a exposé les modalités de gestion d'une conciliation entre deux (02) parties en litige ainsi que les délais y afférents.

Après avoir énuméré quelques difficultés rencontrées dans le cadre du traitement des dossiers de demande de conciliation, Docteur BILE a terminé sa communication par un bilan des conciliations traitées par l'ANRMP de 2018 à 2021.

2.2 Deuxième journée

La deuxième journée consacrée essentiellement à l'élaboration des dossiers d'appel d'offres des différents types de marchés :

Module 5 : Elaboration d'une offre technique et financière de travaux

Dans cette présentation, le formateur, Monsieur ZOKOU Bi Tibe Paul, Chef de Service Réglementation et Maitrise des Coûts au Bureau National d'Etudes Techniques et du Développement (BNETD), a d'abord présenté l'objectif général et l'objectif pédagogique.

Dans une approche pratique, le formateur a présenté un modèle de dossier d'appel d'offres (DAO) de travaux, qui a permis de passer en revue les étapes importantes de l'élaboration d'une offre technique et financière de travaux.

Le formateur a fait un rappel des typologies de marchés, leur mode de passation ainsi les principales parties d'un dossier d'appel d'offres.

Concernant l'élaboration des offres technique et financière, le formateur a formulé des recommandations en invitant les candidats à s'approprier toutes les informations et dispositions avant de se lancer dans la compétition.

La modération a été assurée par Monsieur COULIBALY Zoumana, Conseiller, membre de la Cellule Recours et Sanctions (CRS) de l'ANRMP.

Module 6 : Elaboration d'une offre technique et financière de fournitures

Certains points ayant été précédemment développés, Monsieur ZOKOU a directement abordé les spécificités relatives à l'élaboration des offres techniques et financières de fournitures.

Le Formateur a enrichi sa présentation par des cas pratiques spécifiques aux dossiers d'appel d'offres de fournitures, notamment sur le devis quantitatif et estimatif (DQE).

La modération des échanges a également été assurée par le Conseiller COULIBALY Zoumana.

Module 7 : Elaboration d'une proposition technique et financière de consultants

Ce module a été présenté par Monsieur COULIBALY Bê Karna, Directeur du Pôle actif au Bureau National d'Etudes Techniques et du Développement (BNETD) et la modération des échanges a été assurée par Monsieur COULIBALY Souleymane, Conseiller, membre de la Cellule Recours et Sanctions (CRS) de l'ANRMP.

Aux termes de sa communication, Monsieur COULIBALY a d'abord fait une description de l'analyse et la prise en main du dossier d'appel d'offres, ensuite présenté les techniques de montages des offres techniques et offres financières, et enfin conclu par des conseils d'usage et des cas pratiques.

Il a fait remarquer que le personnel étant le critère le plus important en matière de service du consultant, une attention particulière doit être accordée à la rédaction des curriculum vitae.

Monsieur COULIBALY a ponctué sa présentation de divers cas pratiques.

Module 8 : Elaboration d'une proposition technique et financière de services courants

Dans la continuité du module précédent, Monsieur COULIBALY Bê Karna, a relevé que les caractéristiques spécifiques aux services courants reposent sur l'exigence de plus d'informations relatives à la crédibilité des candidats.

Monsieur Coulibaly a terminé sa présentation par une étude de cas pratique d'une prestation d'assurance et des conseils d'usages aux participants pour élaborer au mieux une proposition de service courant.

La modération des échanges a été assurée par Monsieur COULIBALY Souleymane, Conseiller, membre de la Cellule Recours et Sanctions (CRS) de l'ANRMP.

2.3 Troisième journée

Module 9 : Principes fondamentaux des PPP

Le présentateur de ce module, Monsieur KOIDOU Constant, Coordonnateur de la Cellule d'Appui du Comité National de Pilotage des Partenariats Public-Privé (CNP-PPP), a signifié qu'en l'absence d'une définition standard, les PPP répondent à un principe de mission globale relativement longue pour la réalisation d'infrastructures ou l'exécution de prestations. En Côte d'Ivoire, ils sont caractérisés par le périmètre de l'activité, le financement du projet, le paiement des contrats et le partage des risques.

Monsieur KOIDOU a terminé sa présentation en indiquant que les PPP constituent une volonté des Etats de financer les infrastructures publiques indispensables à leur développement par la mobilisation de ressources additionnelles, essentiellement privées, qui ne viendraient pas grever leur budget et leur capacité d'emprunt.

La modération a été assurée par Madame Kouassi Yao Monie épouse TCHRIFFO, Conseiller, membre de la Cellule Recours et Sanctions de l'ANRMP.

Module 10 : Cadre Juridique et institutionnel des PPP

Assurant la présentation de ce module, Mme GRIE Diane, Juriste Senior au CNP-PPP, a précisé que pour pallier l'absence de document formel de la politique des PPP, le gouvernement prévoit la réalisation du tiers de son PND 2016-2020 par des contrats de PPP.

La formatrice a présenté le cadre juridique et institutionnel des PPP en indiquant qu'il est constitué des textes légaux déterminant les domaines autorisés, les rôles et responsabilités des acteurs et les différents modes de passation. S'agissant du fonctionnement du CNP-PPP, elle a fait remarquer que cette entité ne dispose pas d'autonomie financière et de personnalité morale. Au terme de son propos, Madame GRIE a souligné le rôle majeur de l'ANRMP dans l'application des principes constitutifs du cadre de gouvernance des PPP.

La modération a été assurée par Madame Kouassi Yao Monie épouse TCHRIFFO, Conseiller, membre de la Cellule Recours et Sanctions de l'ANRMP.

Module 11 : Mise en œuvre des projets de PPP : Gestion de la passation et des contrats PPP

Ce module a été l'occasion, pour Monsieur KOIDOU chargé de sa présentation, de décrire les différentes étapes du processus de mise en œuvre des projets PPP. Ledit processus démarre par une analyse et validation des besoins, le suivi de l'évaluation des projets puis de l'élaboration du contrat. Le formateur a précisé qu'au regard de la complexité des tâches, il est parfois requis l'assistance d'experts juridiques. La modération de ce module a été assurée par Monsieur YOBOUA Konan André, Conseiller, membre de la Cellule Recours et Sanctions.

Module 12 : Gestion de la passation et des contrats de PPP

Le dernier module du séminaire a été assuré par Madame GRIE Diane et la modération a été faite par Monsieur YOBOUA Konan André.

L'intervention du formateur a concerné la gestion de la passation des PPP, la gestion des propositions spontanées et la gestion des contrats de PPP.

III. SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

Au terme des présentations, les échanges ont permis, outre les précisions sur les notions abordées, de relever les points suivants :

- tenir compte du statut particulier d'Autorité Administrative Indépendante (AAI) de l'ANRMP dans le cadre de la gestion budgétaire et financière ;
- mener des réflexions sur le statut de AAI ;
- mener des réflexions sur les autres catégories de ressources de l'ANRMP ;
- élaborer un plan de communication sur la mise en œuvre des droits de recours devant l'ANRMP ;
- mener des réflexions sur la sous-traitance des marchés publics aux entreprises locales ;
- mener une étude sur les critères d'évaluation de l'offre économiquement la plus avantageuse.

IV. CEREMONIE DE CLOTURE

La cérémonie de clôture a été marquée par la lecture du rapport général du séminaire par Madame Kouassi Yao Monie épouse TCHRIFFO, Conseiller, membre de la Cellule Recours et Sanctions de l'ANRMP et l'allocution de la clôture de la Vice-Présidente du Conseil de Régulation de l'ANRMP.

A l'entame de son propos, Madame ASSAMOI a remercié l'ensemble des participants pour leur assiduité au cours de ces trois (3) jours de formation qui ont permis le renforcement de leurs connaissances par une approche pratique des thèmes abordés.

Elle a relevé que les explications des notions importantes de la commande publique ont contribué à l'amélioration des capacités des participants.

Elle a en outre exprimé ses sincères remerciements aux formateurs de l'ANRMP, du BNETD et du CNP-PPP et a réitéré ses encouragements ainsi que ceux du Président du Conseil de Régulation au comité d'organisation et à l'ensemble du personnel de l'ANRMP pour leur engagement à la réussite de cette activité.

La Vice-Présidente a terminé son propos en invitant les membres du Conseil de Régulation à la mise en pratique des acquis de la formation puis a déclaré clos les travaux du séminaire.

Fait à Yamoussoukro, le 9 avril 2021

Le séminaire